Mr. Hnatyshyn for Mr. Crosbie (St. John's West), seconded by Mr. Jelinek, by leave of the House, introduced Bill C-121, An Act to amend the Judges Act and other Acts in relation to judicial matters", which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 86(2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

Her Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to amend the Judges Act and other Acts in relation to judicial matters".

Mr. Mazankowski, seconded by Mr. Hnatyshyn, by leave of the House, introduced Bill C-122, An Act to exempt certain shipping conference practices from the provisions of the Combines Investigation Act and to repeal the Shipping Conferences Exemption Act, 1979, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The following Notice of Motion, having been called, was transferred to Government Orders for consideration later this day or at the next sitting of the House pursuant to Standing Order 24(2):

That, further to the notice given on Tuesday, June 17, 1986, by the Minister of National Revenue and pursuant to the provisions of Standing Order 117 in relation to Bill C-96, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, one sitting day shall be allotted to the third reading stage of the said Bill; and

That fifteen minutes before the expiry of the time provided for the consideration of government business on the above-mentioned sitting day, any proceedings then before the House shall be interrupted, if necessary, for the purpose of this Order and, in turn, every question necessary to dispose of the said stage of the said Bill shall be put forthwith and successively, without further debate or amendment.—The Minister of Finance.

By unanimous consent, it was ordered,—That, in relation to its permanent Order of Reference on the Annual Report of the St. Lawrence Seaway Authority, dated September 9, 1985, and pursuant to Standing Order 96(2), the Standing Committee on Transport or a sub-committee thereof be empowered to adjourn from place to place inside and outside Canada and that, when deemed necessary, the appropriate staff accompany the Committee or sub-committee and members of the Committee as the case may be.

M. Hnatyshyn, au nom de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest), appuyé par M. Jelinek, dépose, avec la permission de la Chambre, le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois relativement à des questions judiciaires, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé conformément à l'article 86(2) du Règlement, au sujet du projet de loi précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois relativement à des questions judiciaires».

M. Mazankowski, appuyé par M. Hnatyshyn, dépose, avec la permission de la Chambre, le projet de loi C-122, Loi soustrayant certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et abrogeant la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété à plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 24(2) du Règlement:

Que, suite à l'avis donné le mardi 17 juin 1986 par le ministre du Revenu national conformément à l'article 117 du Règlement, relativement au projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture dudit projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de ladite étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.—Le ministre des Finances.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'en ce qui concerne son ordre de renvoi permanent relatif au Rapport annuel de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, daté du 9 septembre 1985, et conformément à l'article 96(2) du Règlement, le Comité permanent des transports ou un sous-comité de celui-ci soient autorisés à voyager au Canada et à l'étranger et que le personnel approprié accompagne au besoin le Comité ou un sous-comité et des membres dudit Comité, le cas échéant.